



AVIS PUBLIC

Don des anciens modules du skatepark

La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare informe la population qu'elle souhaite se départir, à titre gratuit, des anciens modules de son skatepark à la suite du réaménagement complet de celui-ci.

Le présent appel d'intérêt est réservé, dans un premier temps, aux citoyens de Sainte-Marcelline-de-Kildare. Si aucune manifestation d'intérêt admissible n'est reçue dans le délai indiqué ci-dessous, la Municipalité se réserve le droit d'offrir les modules à toute autre personne selon les modalités qu'elle déterminera.

Les modules sont offerts **dans leur ensemble seulement**. Aucune demande visant un ou plusieurs modules individuellement ne sera acceptée.

Les modules sont cédés **tels quels**, sans aucune garantie légale quant à leur état, leur qualité ou leur aptitude à un usage particulier.

Le bénéficiaire devra assumer entièrement, à ses frais, le chargement, le transport ainsi que toute autre opération nécessaire au retrait des modules.

Manifestation d'intérêt

Les citoyens intéressés doivent transmettre leur manifestation d'intérêt, accompagnée d'une preuve de résidence, au plus tard le **9 juillet à 16 h**, de l'une des façons suivantes :

- En personne au bureau municipal;
- Par courriel à dga@ste-marcelline.com.

Attribution

Si une seule manifestation d'intérêt admissible est reçue, les modules seront attribués à cette personne.

Si plus d'un citoyen manifeste son intérêt avant la date limite, **un tirage au sort sera effectué le 10 juillet à 11 h**, au bureau municipal situé au 500, rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare, afin de déterminer le bénéficiaire.

Les modules devront être retirés du terrain municipal dans le délai fixé par l'administration municipale.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le bureau municipal à dga@ste-marcelline.com.

Donné à Sainte-Marcelline-de-Kildare, le 26 juin 2026

Stéphanie Lafond
Directrice générale par intérim
Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare